



Privas, le 29 mai 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La télémédecine pour aider à la régulation médicale urgente et améliorer la prise en charge des personnes âgées résidant en établissements collectifs.

Ce mercredi 29 mai 2019, la Préfecture de l'Ardèche, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil départemental de l'Ardèche, présentent le dispositif de prise en charge des personnes âgées résidentes en EHPAD, dans le cadre de la régulation médicale urgente, par le SAMU du Centre hospitalier des Vals d'Ardèche. Ce dispositif de télémédecine facilitera les décisions des médecins régulateurs sur les modalités de prise en charge des résidents et améliorera leur confort en évitant parfois des déplacements au sein des services d'urgences.

La télémédecine : un enjeu national, une priorité régionale, des actions départementales

Le déploiement de la télémédecine est inscrit dans la stratégie nationale de santé. Désormais reconnue comme un acte médical de droit commun, elle constitue une réponse organisationnelle et technique pour **améliorer l'accessibilité et la qualité des soins** aux patients dans un contexte de vieillissement de la population, d'augmentation des maladies chroniques et d'optimisation des ressources médicales.

L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes accompagne et soutient le **développement des activités de télémédecine**, notamment de téléconsultation et télé-expertise. Un [appel à projets](#) a été lancé début avril, dans l'objectif de faire émerger des solutions permettant à la fois de réduire les inégalités territoriales d'accès aux soins comme dans le département de l'Ardèche, et aussi de favoriser l'accès aux soins des personnes âgées en établissement et celui des patients atteints de maladies chroniques.

Dans le cadre du programme "Ardèche - Terre d'expérimentation", présenté début 2018, la Préfecture, le Conseil départemental et l'ARS ont acté **leur volonté commune de développer la télémédecine** dans le département, à travers la **mise en œuvre opérationnelle de projets** adaptés aux réalités et aux ressources du terrain afin de concourir à ce que tous les patients puissent bénéficier d'un parcours de soins coordonné et optimisé.

Un plan d'actions partagé, se décline autour de 3 axes :

- L'accès aux soins de proximité
- Le maillage des structures médico-sociales
- L'aide à la régulation médicale

Le dispositif d'aide à la régulation médicale, désormais en place

Le centre de régulation du CH des Vals d'Ardèche fait état d'une forte augmentation des appels provenant des EHPAD du département : 3 317 appels ont été émis en 2017, soit 9 appels par jour en moyenne, notamment la nuit.

Faute d'une description qualitative de la situation (évaluation du patient différente selon les établissements, difficultés de lecture des paramètres physiologiques), les médecins régulateurs sont souvent contraints de **faire hospitaliser les résidents**, via un transport par ambulance ou SMUR. Leur hospitalisation, dont l'entrée se fait par les services d'urgence, contribue à une **saturation des services**, et perturbe **les patients âgés**.

Le recours à la télémédecine permet au médecin régulateur du SAMU d'**adapter la prise en charge à la spécificité du patient âgé** et évite les hospitalisations au sein de services d'urgence.

La solution mise en place permet :

- au médecin régulateur de prendre la décision la plus ajustée pour apporter au patient le juste soin,
- d'éviter des transports inutiles des patients hébergés en EHPAD en favorisant leur maintien dans ces structures avec une prescription médicale et une éventuelle réévaluation dans la journée par le médecin régulateur,
- de réduire par conséquent le temps de décision relatifs aux interventions d'urgence et au déclenchement d'un SMUR (Service mobile d'urgence et de réanimation)
- et aussi rationaliser les interventions des sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Les acteurs de ce dispositif

• Les acteurs institutionnels

Ce projet est co-piloté par la préfecture de l'Ardèche, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et le conseil départemental de l'Ardèche.

La Préfecture de l'Ardèche et le Conseil départemental de l'Ardèche ont soutenu l'équipement (frais de raccordement de fibre, achat de matériel...). La 1^{ère} phase de déploiement a été financée à hauteur de 80 % par l'État. La 2^{ème} phase est également financée à hauteur de 80 % (92 000 euros).

Au-delà de la validation du projet médical, au cœur du dispositif, l'Agence régionale de santé a soutenu d'une part l'ingénierie du projet, par la mise à disposition de son opérateur technique, le GCS e-santé (GCS SARA).

D'autre part, l'Agence finance la formation de gestes et soins d'urgences, dispensée par le Centre d'enseignement des soins d'urgences de l'Ardèche, dépendant du centre hospitalier des Vals d'Ardèche.

24 personnes ont d'ores-et-déjà formées dans ce cadre.

• Le Centre hospitalier des Vals d'Ardèche

Cette solution a été imaginée par l'équipe de médecins régulateurs du SAMU 07, service du CH des Vals d'Ardèche à Privas.

« Les EHPAD, ne disposant pas de médecin ou d'infirmière 24h/24h, sollicitent régulièrement le SAMU 07. La visioconférence renforcera l'évaluation du médecin régulateur du SAMU et donc optimisera sa prise de décision pour le juste soin » explique Joël BOUFFIES, Administrateur provisoire du CHVA.

« La télémedecine offre à l'ensemble des médecins une nouvelle modalité de pratiquer leur art sur un territoire caractérisé par l'isolement de certaines populations et une démographie médicale déclinante » conclut Joël BOUFFIES.

• Le GCS e-santé (GCS SARA)

« Le GCS e-santé a développé un outil simple, facile de prise en main, dans un cadre sécurisé et adapté à la gestion des données de santé » explique Bertrand Pellet, président du GCS SARA. « Trois consultants du GCS se sont consacrés au projet depuis l'automne et se sont rendus sur place, dans les EHPAD, à de nombreuses reprises pour installer les outils numériques (connexion internet, tablettes et logiciel de téléconsultation), accompagner la prise en main et former les équipes de personnels soignants de jour, et aussi celles de nuit ! ».

• Les EHPAD

Quatre EHPAD sont désormais équipés et formés : Mon Foyer et Montalivet à Annonay et les EHPAD de Vernoux en Vivarais et Joyeuse.

Deux autres établissements le seront d'ici fin juin : les EHPAD de La Voulte sur Rhône et de Chambonnas les Vans, puis quatre autres établissements, d'ici l'automne 2019 : les EHPAD de Coucouron, Issarles, Valgorge, St Martin de Valamas et St Sauveur de Montagut.

L'objectif est d'étendre le dispositif à tous les EHPAD du département.

Contacts presse

Préfecture de l'Ardèche

Tél. : 04 75 66 50 07 – 04 75 66 50 14 – 04 75 66 50 16

Courriel : pref-communication@ardeche.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Service presse – 04 27 86 55 55 – ars-ara-presse@ars.sante.fr